

1072-3
F10E79.3

BUDGET ORDINAIRE DES SERVICES CIVILS



DE L'EXERCICE 1919

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES

TABLE DES MATIÈRES.

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.

	Pages.
Nomenclature des crédits demandés.....	5
Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.....	6
Documents à l'appui du projet de budget :	
Construction, aménagement et entretien des prisons cellulaires.....	46
Budget de la régie directe du travail de 1917.....	49

NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

NUMÉROS DES CRÉDITS.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1918.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
3^e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.					
1	Traitements du personnel de l'administration centrale.....	192,505	187,444	5,061	#
2	Traitements du personnel du service intérieur.....	21,880	21,880	#	#
3	Indemnités au personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	6,100	6,100	#	#
4	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.....	3,820	3,820	#	#
5	Personnel administratif du service pénitentiaire. — Traitements.....	917,428	955,428	#	38,000
6	Personnel de garde et de surveillance du service pénitentiaire. — Traitements.....	7,825,211	8,069,039	#	243,828
7	Indemnités et allocations diverses au personnel administratif du service pénitentiaire.....	317,025	306,350	10,675	#
8	Indemnités et allocations diverses au personnel de garde et de surveillance du service pénitentiaire.....	618,237	613,237	5,000	#
9	Entretien des détenus.....	9,477,365	8,165,125		
10	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	900,000	600,000	1,312,240	#
11	Régie directe du travail.....			300,000	#
12	Remboursements divers occasionnés par le séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.....	3,609,887	3,608,000	1,887	#
13	Transport des détenus et des libérés.....	44,000	44,000	#	#
14	Transport des détenus et des libérés.....	285,000	230,000	55,000	#
15	Travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires. — Services à l'entreprise.....	2,600	2,600	#	#
16	Mobilier du service pénitentiaire. — Services à l'entreprise.....	8,750	8,750	#	#
17	Travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires. — Mobilier. — Services en régie.....	254,294	261,600	#	7,306
18	Exploitations agricoles.....	103,117	101,600	1,517	#
19	Consommations en nature des établissements pénitentiaires.....	602,570	445,000	157,570	#
20	Dépenses accessoires et diverses du service pénitentiaire.....	50,000	50,000	#	#
21	Subventions aux institutions de patronage.....	75,000	75,000	#	#
22	Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire.....	1,000	1,000	#	#
23	Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893 et entretien des prisons cellulaires appartenant à l'État.....	10,000	10,000	#	#
24	Frais d'impressions diverses.....	7,000	7,000	#	#
25	Secours personnels à divers titres.....	15,000	15,000	#	#
26	Attribution aux personnels civils de l'État d'allocations temporaires pour charges de famille.....	542,280	542,280	#	#
27	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	#	#
28	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	#	#
28	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	#	#
	TOTAL de la 3^e partie.....	25,890,069	24,330,253	1,848,950	289,134
5^e PARTIE. — REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON VALEURS.					
29	Remboursements sur le produit du travail des détenus.....	600,000	600,000	#	#
	TOTAL.....	26,490,069	24,930,253	1,848,950	289,134
				En plus : 1,559,816'	

Suite des Développements, par chapitres, paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.																																								
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	AGCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.																																										
CHAPITRE 4.																																														
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	3,820	3,820	"		Dépenses du matériel de l'administration centrale.....	3,820																																								
CHAPITRE 5.																																														
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.																																														
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.																																														
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.....	264,400	264,400	"		<table border="1"> <thead> <tr> <th>PERSONNEL.</th> <th>CHIFFRE de PERSONNEL.</th> <th>TRAITEMENTS ANNUELS. francs.</th> <th>MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs.....</td> <td>11</td> <td>de 5,000 à 7,000</td> <td>66,000</td> </tr> <tr> <td>Contrôleurs.....</td> <td>10</td> <td>de 3,500 à 4,500</td> <td>40,000</td> </tr> <tr> <td>Économistes.....</td> <td>11</td> <td>de 3,000 à 4,500</td> <td>41,250</td> </tr> <tr> <td>Greffiers-comptables.....</td> <td>11</td> <td>de 3,000 à 4,000</td> <td>38,500</td> </tr> <tr> <td>Teneurs de livres.....</td> <td>10</td> <td>de 2,000 à 3,000</td> <td>24,750</td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures.....</td> <td>11</td> <td>de 2,000 à 3,000</td> <td>27,225</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs.....</td> <td>9</td> <td>de 2,000 à 3,000</td> <td>22,275</td> </tr> <tr> <td>Institutrices.....</td> <td>2</td> <td>de 1,800 à 2,600</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>75</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	Directeurs.....	11	de 5,000 à 7,000	66,000	Contrôleurs.....	10	de 3,500 à 4,500	40,000	Économistes.....	11	de 3,000 à 4,500	41,250	Greffiers-comptables.....	11	de 3,000 à 4,000	38,500	Teneurs de livres.....	10	de 2,000 à 3,000	24,750	Commis aux écritures.....	11	de 2,000 à 3,000	27,225	Instituteurs.....	9	de 2,000 à 3,000	22,275	Institutrices.....	2	de 1,800 à 2,600	4,400		75			264,400
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.																																											
Directeurs.....	11	de 5,000 à 7,000	66,000																																											
Contrôleurs.....	10	de 3,500 à 4,500	40,000																																											
Économistes.....	11	de 3,000 à 4,500	41,250																																											
Greffiers-comptables.....	11	de 3,000 à 4,000	38,500																																											
Teneurs de livres.....	10	de 2,000 à 3,000	24,750																																											
Commis aux écritures.....	11	de 2,000 à 3,000	27,225																																											
Instituteurs.....	9	de 2,000 à 3,000	22,275																																											
Institutrices.....	2	de 1,800 à 2,600	4,400																																											
	75																																													
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	9,975	9,975	"		<table border="1"> <thead> <tr> <th>PERSONNEL.</th> <th>CHIFFRE de PERSONNEL.</th> <th>TRAITEMENTS ANNUELS. francs.</th> <th>MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur.....</td> <td>1</td> <td>de 3,500 à 4,500</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Greffier-comptable.....</td> <td>1</td> <td>de 3,000 à 4,000</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures.....</td> <td>1</td> <td>de 2,000 à 3,000</td> <td>2,475</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	Contrôleur.....	1	de 3,500 à 4,500	4,000	Greffier-comptable.....	1	de 3,000 à 4,000	3,500	Commis aux écritures.....	1	de 2,000 à 3,000	2,475		3			9,975																				
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.																																											
Contrôleur.....	1	de 3,500 à 4,500	4,000																																											
Greffier-comptable.....	1	de 3,000 à 4,000	3,500																																											
Commis aux écritures.....	1	de 2,000 à 3,000	2,475																																											
	3																																													
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	100,175	100,175	"		<table border="1"> <thead> <tr> <th>PERSONNEL.</th> <th>CHIFFRE de PERSONNEL.</th> <th>TRAITEMENTS ANNUELS. francs.</th> <th>MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs.....</td> <td>9</td> <td>de 5,000 à 7,000</td> <td>54,000</td> </tr> <tr> <td>Greffiers-comptables.....</td> <td>4</td> <td>de 3,500 à 4,000</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures.....</td> <td>6</td> <td>de 2,000 à 3,000</td> <td>14,850</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs.....</td> <td>7</td> <td>de 2,000 à 3,000</td> <td>17,325</td> </tr> <tr> <td></td> <td>26</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	Directeurs.....	9	de 5,000 à 7,000	54,000	Greffiers-comptables.....	4	de 3,500 à 4,000	14,000	Commis aux écritures.....	6	de 2,000 à 3,000	14,850	Instituteurs.....	7	de 2,000 à 3,000	17,325		26			100,175																
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.																																											
Directeurs.....	9	de 5,000 à 7,000	54,000																																											
Greffiers-comptables.....	4	de 3,500 à 4,000	14,000																																											
Commis aux écritures.....	6	de 2,000 à 3,000	14,850																																											
Instituteurs.....	7	de 2,000 à 3,000	17,325																																											
	26																																													
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	296,575	296,575	"																																											
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	70,650	82,650	"	12,000																																										
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	11,175	11,175	"																																											
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.....	122,950	122,950	"																																											
Suppléments temporaires de traitement.....	173,103	199,103	"	26,000																																										
TOTAL	1,049,003	1,087,003	"																																											
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois et non-payement, etc.....	131,575	131,575	"																																											
TOTAL du chapitre 5	917,428	955,428	"	38,000																																										
			En moins:	38,000																																										
A reporter.....						374,550																																								

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1918		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.	
CHAPITRE 5. (Suite.)					
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.					
Suite du CHAPITRE 5.					
Report.....					
741,775					
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.					
					MONTANT total de la dépense. francs.
					francs.
					11,175
					122,950
					173,103
					131,575
					917,428
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.					
					875,900
					1,049,003
TOTAL.....					
Suppléments temporaires de traitement.....					
TOTAL.....					
Par suite de vacances d'emplois et de la mobilisation d'un certain nombre de fonctionnaires, il peut être effectué pour l'exercice 1919 une réduction de.....					
Savoir : Vacances d'emplois, 6,575 francs ;					
Mobilisation de fonctionnaires en qualité d'officiers et du non-paiement d'un certain nombre de fonctionnaires restés en pays envahis, 125,000 francs.					
DIFFÉRENCE ÉGALE au crédit demandé.....					
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.					
Article 5. — Diminution de 12,000 francs. — Suppression temporaire de 2 postes de directeurs aux Écoles de préservation de Clermont et de Doullens. — Ces deux établissements ayant dû être évacués sur la Maison centrale de Rennes par suite des événements militaires, ils peuvent être provisoirement groupés sous l'autorité du Directeur de ce dernier établissement.....					
Diminution de 26,000 francs. (Suppléments de traitements). — Un crédit de 173,103 francs semble suffisant pour l'exercice 1919.....					
TOTAL.....					

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.			
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.					
CHAPITRE 6.					CHAPITRE 6.				
PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.					PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.					ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.....	1,360,250	1,360,250	"		PERSONNEL.	1,360,250			
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	54,050	54,050	"				CHIFFRE de person- nel.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	2,349,300	2,349,300	"				9	de 1,800 à 2,700	20,250
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	675,300	675,300	"				36	de 1,700 à 1,900	64,800
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	117,850	117,850	"				32	de 1,300 à 1,700	48,000
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	139,000	139,000	"				700	de 1,300 à 1,700	1,050,000
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.....	627,250	627,250	"				46	1,250	57,500
Suppléments temporaires de traitements.....	3,080,636	3,324,464	"	243,828			2	de 1,800 à 2,700	4,500
TOTAL.....	8,403,636	8,647,464	"	243,828	4	de 1,700 à 1,900	7,200		
					72	de 1,300 à 1,700	108,000		
					901				
					ARTICLE 2. — Dépôts de forçats.				
					Gardien-chef.....	1	de 1,800 à 2,700	2,250	
					Premier gardien.....	1	de 1,700 à 1,900	1,800	
					Gardiens ordinaires.....	30	de 1,300 à 1,700	45,000	
					Gardiens stagiaires.....	4	1,250	5,000	
						36			
					ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)				
					Gardiens-chefs.....	83	de 1,500 à 1,700	132,800	
						154	de 1,500 à 1,900	261,800	
						127	de 1,500 à 2,100	228,600	
						10	de 1,800 à 2,700	22,500	
						11	de 1,700 à 1,900	19,800	
						80	de 1,300 à 1,700	118,666	
						863	de 1,300 à 1,700	1,294,500	
						2	de 1,700 à 1,900	3,600	
						447	Divers.	267,100	
						1,777			
					En moins : 243,828				
					A reporter.....			3,763,600	

Suite des Développements, par chapitres, et par paragraphes, des crédits demandés.

NATURE DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense.		
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918.	en plus.	en moins.				
	francs.	francs.	francs.	francs.		francs.		
Suite du CHAPITRE 6.								
Report.....						3,763,600 ^f		
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.								
					PERSONNEL.			
					CHIFFRE de PERSONNEL.			
					TRAITEMENTS ANNUELS.			
					MONTANT DE LA DÉPENSE.			
Surveillants-chefs.....					10	1,800 à 2,700 ^f	22,500 ^f	} 675,300
Premiers surveillants et surveillantes.....					21	1,700 à 1,900	37,800	
Surveillants commis-greffiers.....					12	1,300 à 1,700	18,000	
Contremaitres et surveillants ordinaires.....					373	1,300 à 1,700	559,500	
Surveillants stagiaires.....					24	1,250	30,000	
Surveillantes ordinaires.....					5	1,300 à 1,700	7,500	
					445			
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.								
Surveillantes-chefs.....					3	1,800 à 2,700 ^f	6,750 ^f	} 117,850
Premières surveillantes.....					5	1,700 à 1,900	9,000	
Surveillantes ou gardiens commis-greffiers.....					4	1,300 à 1,700	6,000	
Gardiens ordinaires.....					6	1,300 à 1,700	9,000	
Surveillantes ordinaires.....					45	1,300 à 1,700	67,500	
Surveillantes stagiaires.....					14	1,250	17,500	
Salaires d'une auxiliaire.....					1	/	2,100	
					78			
ARTICLE 6. — Services des transfèrements cellulaires.								
Gardien conducteur chef.....					1	3,000 ^f	3,000 ^f	} 139,000
Gardiens conducteurs.....					25	2,200 à 2,600	60,000	
Gardiens ordinaires.....					40	1,800 à 2,000	76,000	
					66			
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.								
Gardiens chefs.....					7	2,100 à 2,700 ^f	16,800 ^f	} 627,250
Premiers gardiens.....					19	1,900 à 2,000	37,050	
Gardiens commis-greffiers.....					22	1,400 à 1,800	35,200	
Gardiens garde-magasin.....					6	1,400 à 1,800	9,600	
Gardiens ordinaires.....					276	1,400 à 1,800	441,600	
Gardiens convoyeurs.....					2	1,400 à 1,800	3,200	
Surveillante-chef.....					1	2,100 à 2,700	2,400	
Premières surveillantes.....					4	1,700 à 1,900	7,200	
Surveillantes (personnel laïque).....					31	1,300 à 1,700	46,500	
Surveillantes (personnel congréganiste).....					62	Divers.	27,700	
					398			
TOTAUX.....						5,323,000		
A AJOUTER : Suppléments temporaires de traitements.....						3,080,636		
TOTAL.....						8,403,636		
Par suite de vacances d'emplois (53,425 francs) de non créations d'emplois et du non-paiement des traitements d'un certain nombre d'agents restés en pays envahis (525,000 francs), il peut être effectué pour l'exercice 1919 une réduction de.....						578,425		
DIFFÉRENCE ÉGALE au crédit demandé.....						7,825,211		
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.								
Suppléments temporaires de traitement. — Diminution de 243,828 francs.								
Un crédit de 3,080,636 francs semble suffisant à cet effet pour l'exercice 1919.								

CHAPITRE 6. (Suite.)

PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.

Suite des Développements, par chapitres, et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.																																																																																															
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.																																																																																																
CHAPITRE 7.																																																																																																				
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.																																																																																																				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction	54,215	53,715	500		<p style="text-align: center;">CHAPITRE 7.</p> <p style="text-align: center;">INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>NATURE DES DÉPENSES.</th> <th>MONTANT des INDEMNITÉS. francs.</th> <th>MONTANT total de la dépense. francs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">ARTICLE 1^{er}. — Maisons centrales de force et de correction.</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de logement</td> <td>18,735</td> <td rowspan="7">54,215</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de caisse et de versement aux comptables</td> <td>2,980</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux ministres des différents cultes</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux médecins</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux pharmaciens</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyages d'employés pour les besoins du service</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de logement</td> <td>1,775</td> <td rowspan="5">3,470</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de caisse et de versement au comptable</td> <td>195</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux ministres des différents cultes</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Indemnités à un médecin</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyages d'employés pour les besoins du service</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de caisse et de versement aux comptables</td> <td>790</td> <td rowspan="6">202,790</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de logement</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournée des directeurs</td> <td>40,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux ministres des différents cultes</td> <td>60,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux médecins</td> <td>94,000</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyages d'employés pour les besoins du service</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de caisse et de versement aux comptables</td> <td>1,700</td> <td rowspan="5">31,750</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de logement</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux ministres des différents cultes</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux médecins</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux pharmaciens</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyages d'employés</td> <td>2,650</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;">A report</td> <td>292,225</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>367,025</td> <td>356,350</td> <td>12,175</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réduction effectuée pour 1919</td> <td>50,000</td> <td>50,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL du chapitre 7</td> <td>317,025</td> <td>306,350</td> <td>12,175</td> <td>150</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>En plus : 10,673</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT des INDEMNITÉS. francs.	MONTANT total de la dépense. francs.	ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.			Indemnités de logement	18,735	54,215	Indemnités de caisse et de versement aux comptables	2,980	Indemnités aux ministres des différents cultes	8,000	Indemnités aux médecins	14,000	Indemnités aux pharmaciens	8,000	Frais de voyages d'employés pour les besoins du service	2,500	ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.			Indemnités de logement	1,775	3,470	Indemnités de caisse et de versement au comptable	195	Indemnités aux ministres des différents cultes	500	Indemnités à un médecin	800	Frais de voyages d'employés pour les besoins du service	200	ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)			Indemnités de caisse et de versement aux comptables	790	202,790	Indemnités de logement	6,000	Frais de tournée des directeurs	40,000	Indemnités aux ministres des différents cultes	60,000	Indemnités aux médecins	94,000	Frais de voyages d'employés pour les besoins du service	2,000	ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.			Indemnités de caisse et de versement aux comptables	1,700	31,750	Indemnités de logement	12,000	Indemnités aux ministres des différents cultes	6,000	Indemnités aux médecins	8,000	Indemnités aux pharmaciens	1,400	Frais de voyages d'employés	2,650	A report					292,225	TOTAL	367,025	356,350	12,175			Réduction effectuée pour 1919	50,000	50,000				TOTAL du chapitre 7	317,025	306,350	12,175	150					En plus : 10,673		
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT des INDEMNITÉS. francs.	MONTANT total de la dépense. francs.																																																																																																		
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.																																																																																																				
Indemnités de logement	18,735	54,215																																																																																																		
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	2,980																																																																																																			
Indemnités aux ministres des différents cultes	8,000																																																																																																			
Indemnités aux médecins	14,000																																																																																																			
Indemnités aux pharmaciens	8,000																																																																																																			
Frais de voyages d'employés pour les besoins du service	2,500																																																																																																			
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.																																																																																																				
Indemnités de logement	1,775	3,470																																																																																																		
Indemnités de caisse et de versement au comptable	195																																																																																																			
Indemnités aux ministres des différents cultes	500																																																																																																			
Indemnités à un médecin	800																																																																																																			
Frais de voyages d'employés pour les besoins du service	200																																																																																																			
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)																																																																																																				
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	790	202,790																																																																																																		
Indemnités de logement	6,000																																																																																																			
Frais de tournée des directeurs	40,000																																																																																																			
Indemnités aux ministres des différents cultes	60,000																																																																																																			
Indemnités aux médecins	94,000																																																																																																			
Frais de voyages d'employés pour les besoins du service	2,000																																																																																																			
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.																																																																																																				
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	1,700	31,750																																																																																																		
Indemnités de logement	12,000																																																																																																			
Indemnités aux ministres des différents cultes	6,000																																																																																																			
Indemnités aux médecins	8,000																																																																																																			
Indemnités aux pharmaciens	1,400																																																																																																			
Frais de voyages d'employés	2,650																																																																																																			
A report					292,225																																																																																															
TOTAL	367,025	356,350	12,175																																																																																																	
Réduction effectuée pour 1919	50,000	50,000																																																																																																		
TOTAL du chapitre 7	317,025	306,350	12,175	150																																																																																																
			En plus : 10,673																																																																																																	

Suite des *Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS POUR l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS POUR l'exercice 1918. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.	
CHAPITRE 7. (Suite.)					
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
					MONTANT total des dépenses. francs.
					292,225
					Report.....
					MONTANT DES INDEMNITÉS. francs.
					10,100
					3,450
					46,600
					14,650
					367,025
					50,000
					317,025
					DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.
					Augmentation résultant à la fois de l'obligation de déplacements plus fréquents et de l'élévation des tarifs des chemins de fer. :
					ART. 1 ^{er} 500 ^f
					ART. 3..... 1,000
					ART. 4..... 250
					ART. 5..... 250
					TOTAL..... 2,000
					ART. 3. Augmentation des frais de tournée des directeurs nécessitée par l'insuffisance du prix de journée d'absence et l'élévation du tarif des chemins de fer (10,000 francs).
					ART. 6. Augmentation de l'indemnité de caisse attribuée à l'agent comptable du service des Transfèrements cellulaires dont le cautionnement a été porté à 5,000 francs. (175 fr.)
					ART. 6. Suppression de l'indemnité de logement du directeur du service des Transfèrements cellulaires dont l'emploi a été supprimé au budget de 1918. (1,500 fr.)

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 8.					
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Maison centrale de force et de correction	143,084	143,084	3,000	3,000	
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats	2,780	2,780	"	"	
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêts, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)	229,030	227,030	7,000	5,000	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons	61,174	60,674	2,000	1,500	
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles	8,430	8,430	"	"	
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires	54,195	49,695	5,900	500	
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine	158,110	140,110	"	2,000	
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services	49,744	49,744	"	"	
TOTAL	686,547	681,547	17,000	12,000	
Réduction effectuée pour 1919	68,310	68,310	"	"	
TOTAL du chapitre 8	618,237	613,237	17,000	12,000	
			En plus : 5,000		
CHAPITRE 8.					
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.					
					MONTANT DES INDEMNITÉS.
					francs.
					1,484
					6,400
					7,600
					125,300
					2,300
					143,084
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.					
					2,600
					36
					144
					2,780
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)					
					2,200
					400
					16,000
					17,000
					127,285
					66,145
					229,030
A reporter					
					374,894

Suite des Développements, par chapitres, et par paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.	
CHAPITRE 8. (Suite.)					
INDÉMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
Suite du CHAPITRE 8.					
Report					
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.					
					MONTANT total de la dépense: francs.
					374,894
					MONTANT DES INDÉMNITÉS: francs.
				Indemnités aux vagnemestres	449
				Indemnités aux gardiens commis-greffiers	2,400
				Frais de voyages	5,000
				Indemnités à des surveillants contremaitres	11,200
				Indemnités de résidence	40,000
				Indemnités de chauffage et d'éclairage	1,400
				Indemnité et contribution patronale à une infirmière à l'École de réforme de Saint-Hilaire	725
				ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.	
				Indemnités aux vagnemestres	130
				Indemnités aux surveillantes et gardiens commis-greffiers	800
				Frais de voyages	1,000
				Indemnités de résidence	4,300
				Indemnités de chauffage et d'éclairage	2,200
				ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.	
				Indemnité de logement au gardien conducteur chef	500
				Indemnités de caisse aux gardiens conducteurs	3,750
				Indemnités de déplacement	33,000
				Indemnités de résidence	16,750
				Indemnités de chauffage et d'éclairage	195
				A reporter	498,693

Suite des Développements, par chapitres, paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	En plus. francs.	En moins. francs.	
CHAPITRE 8. (Suite.)					
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
					MONTANT total de la dépense. francs.
					498,693
					138,110
					49,744
					686,547
					68,310
					618,237
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.					
1° Augmentation résultant à la fois de déplacements plus fréquents et de l'élévation des tarifs des chemins de fer, savoir :					
					3,000 ^f
					7,000
					2,000
					12,000
2° Augmentation résultant du relèvement du prix de la journée d'absence attribué aux agents du service des transfèrements cellulaires (art. 6 : 5,000 ^f).					
3° Diminution temporaire des indemnités de résidence, en raison des vacances d'emplois :					
					3,000 ^f
					5,000
					1,500
					500
					2,000
					12,000

Suite des Développements, par chapitres, et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1918		OBSERVATIONS.																																						
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. fr. c.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. fr. c.	En plus. fr. c.	En moins. fr. c.																																							
CHAPITRE 9.																																											
ENTRETIEN DES DÉTENUÉS.																																											
ARTICLE 1 ^{er} . — Services en entreprise.....	3,491,683 43	3,386,806 81	104,876 62		<p style="text-align: center;">CHAPITRE 9.</p> <p style="text-align: center;">ENTRETIEN DES DÉTENUÉS.</p> <p><i>Pris de journée payés, en vertu d'adjudications et de marchés, dans les établissements en entreprise et les maisons privées destinés aux jeunes détenus. — Nourriture, couchage, blanchissage, entretien des effets de lingerie, de literie et de vestiaire, chauffage, éclairage, aliments et ustensiles supplémentaires fournis aux détenus, sauf retenue sur le pécule, dans les établissements en régie.</i></p> <p style="text-align: center;">ARTICLE 1^{er}. — Services en entreprise.</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dépôt de forçats, 151,163 journées à 0^f 699.....</td> <td style="text-align: right;">105,662^f 93^c</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 3,491,683 43</td> </tr> <tr> <td>Maisons d'arrêt... { Allocation accordée aux entrepreneurs pendant la durée des hostilités d'un prix de journée supplémentaire.....</td> <td style="text-align: right;">2,007,385 80</td> </tr> <tr> <td>Établissements pour jeunes détenus. { Règlement des comptes produits par les entrepreneurs.....</td> <td style="text-align: right;">206,797 00</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 5,073,075 11</td> </tr> <tr> <td>Garçons, 50,274 journées à 1^f 23.....</td> <td style="text-align: right;">50,000 00</td> </tr> <tr> <td>Filles, 42,254 journées à 1^f 42.....</td> <td style="text-align: right;">61,837 02</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 2,155,546 47</td> </tr> <tr> <td>Remboursement des frais d'entretien des enfants auteurs de crimes et de délits (exécution de la loi du 28 juin 1904).</td> <td style="text-align: right;">60,000 68</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">190,000 00</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 776,796 73</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">2,140,731 91</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">ARTICLE 2. — Services en régie.</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Maisons centrales, 2,358,624 journées à 0^f 9139.....</td> <td style="text-align: right;">2,155,546 47</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 5,073,075 11</td> </tr> <tr> <td>Établissements publics de jeunes détenus, 913,368 journées à 0^f 8459.....</td> <td style="text-align: right;">776,796 73</td> </tr> <tr> <td>Prisons de la Seine, 1,586,556 journées à 1^f 3493.....</td> <td style="text-align: right;">2,140,731 91</td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">ARTICLE 3. — Dépenses communes aux services de la régie et de l'entreprise.</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dépenses de la cantine, paiement de plus-values d'inventaires, frais d'expertise et dépenses diverses occasionnées par les adjudications, etc.....</td> <td style="text-align: right;">741,475 46</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 751,475 46</td> </tr> <tr> <td>Indemnités diverses à payer pour les accidents survenus dans le travail.....</td> <td style="text-align: right;">10,000 00</td> </tr> <tr> <td>Salaires du personnel libre (contre-maîtres et ouvriers).....</td> <td style="text-align: right;">122,630 00</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 161,131 00</td> </tr> <tr> <td>Majoration des salaires.....</td> <td style="text-align: right;">39,101 00</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">TOTAL du chapitre 9..... 9,477,365 00</p>	Dépôt de forçats, 151,163 journées à 0 ^f 699.....	105,662 ^f 93 ^c	} 3,491,683 43	Maisons d'arrêt... { Allocation accordée aux entrepreneurs pendant la durée des hostilités d'un prix de journée supplémentaire.....	2,007,385 80	Établissements pour jeunes détenus. { Règlement des comptes produits par les entrepreneurs.....	206,797 00	} 5,073,075 11	Garçons, 50,274 journées à 1 ^f 23.....	50,000 00	Filles, 42,254 journées à 1 ^f 42.....	61,837 02	} 2,155,546 47	Remboursement des frais d'entretien des enfants auteurs de crimes et de délits (exécution de la loi du 28 juin 1904).	60,000 68		190,000 00	} 776,796 73		2,140,731 91	Maisons centrales, 2,358,624 journées à 0 ^f 9139.....	2,155,546 47	} 5,073,075 11	Établissements publics de jeunes détenus, 913,368 journées à 0 ^f 8459.....	776,796 73	Prisons de la Seine, 1,586,556 journées à 1 ^f 3493.....	2,140,731 91		Dépenses de la cantine, paiement de plus-values d'inventaires, frais d'expertise et dépenses diverses occasionnées par les adjudications, etc.....	741,475 46	} 751,475 46	Indemnités diverses à payer pour les accidents survenus dans le travail.....	10,000 00	Salaires du personnel libre (contre-maîtres et ouvriers).....	122,630 00	} 161,131 00	Majoration des salaires.....	39,101 00
Dépôt de forçats, 151,163 journées à 0 ^f 699.....	105,662 ^f 93 ^c	} 3,491,683 43																																									
Maisons d'arrêt... { Allocation accordée aux entrepreneurs pendant la durée des hostilités d'un prix de journée supplémentaire.....	2,007,385 80																																										
Établissements pour jeunes détenus. { Règlement des comptes produits par les entrepreneurs.....	206,797 00	} 5,073,075 11																																									
Garçons, 50,274 journées à 1 ^f 23.....	50,000 00																																										
Filles, 42,254 journées à 1 ^f 42.....	61,837 02	} 2,155,546 47																																									
Remboursement des frais d'entretien des enfants auteurs de crimes et de délits (exécution de la loi du 28 juin 1904).	60,000 68																																										
	190,000 00	} 776,796 73																																									
	2,140,731 91																																										
Maisons centrales, 2,358,624 journées à 0 ^f 9139.....	2,155,546 47	} 5,073,075 11																																									
Établissements publics de jeunes détenus, 913,368 journées à 0 ^f 8459.....	776,796 73																																										
Prisons de la Seine, 1,586,556 journées à 1 ^f 3493.....	2,140,731 91																																										
Dépenses de la cantine, paiement de plus-values d'inventaires, frais d'expertise et dépenses diverses occasionnées par les adjudications, etc.....	741,475 46	} 751,475 46																																									
Indemnités diverses à payer pour les accidents survenus dans le travail.....	10,000 00																																										
Salaires du personnel libre (contre-maîtres et ouvriers).....	122,630 00	} 161,131 00																																									
Majoration des salaires.....	39,101 00																																										
ARTICLE 2. — Services en régie.....	5,073,075 11	4,065,302 01	1,007,773 10																																								
ARTICLE 3. — Dépenses communes aux services de la régie et de l'entreprise.....	751,475 46	582,986 18	168,489 28																																								
Salaires du personnel libre (contre-maîtres et ouvriers).....	122,030 00	122,030 00																																									
Majorations des salaires.....	39,101 00	8,000 00	31,101 00																																								
TOTAL du chapitre 9.....	9,477,365 00	8,163,125 00	1,312,240 00																																								

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.

Augmentation de 1,312,240 francs.

Les prévisions inscrites au chapitre 9 sont égales à l'ensemble des dépenses constatées pour l'exercice 1917, et l'augmentation est due en majeure partie à l'augmentation du nombre de journées de détention et au renchérissement du prix des denrées.

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1918		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918.	En plus.	En moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 10.					
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.....	900,000	600,000	300,000		
CHAPITRE 11.					
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.					
ARTICLE 1 ^{er}	3,448,650	3,448,650	"	"	
ARTICLE 2.....	86,265	86,265	"	"	
ARTICLE 3.....	2,100	2,100	"	"	
Salaires des contremaitres libres.....	62,985	62,985	"	"	
Majoration de salaires.....	9,887	8,000	1,887	"	
TOTAL du chapitre 11.....	3,609,887	3,608,000	1,887		
CHAPITRE 12.					
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DE DÉTENUÉS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.....	44,000	44,000	"	"	
CHAPITRE 10.					
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.					
Payment des frais d'entretien des mineurs confiés aux institutions charitables, à l'Assistance publique et à des particuliers.....					900,000
TOTAL du chapitre 10.....					900,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.					
Augmentation de 300,000 francs.					
Le crédit prévu soit 900,000 francs est égal à l'ensemble des dépenses constatées en 1917 pour l'application de la loi du 22 juillet 1912, par suite de l'accroissement du nombre des mineurs confiés aux institutions de patronage,					
CHAPITRE 11.					
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.					
ARTICLE PREMIER.					
Fabrication et confection. — Achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus.....					3,448,650
ARTICLE 2.					
Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie directe. — Reprise de matériel industriel — Achats et renouvellement de l'outillage, travaux spéciaux, voyages, etc.....					86,265
ARTICLE 3.					
Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....					2,100
Salaires des contremaitres libres.....					62,985
Majorations de salaires.....					9,887
TOTAL du chapitre 11.....					3,609,887
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.					
Augmentation de 1,887 francs. Suppléments temporaires de traitements. (Application de la loi du 22 mars 1918.)					
CHAPITRE 12.					
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DE DÉTENUÉS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.					
Hôpitaux et asiles d'aliénés.....					44,000
TOTAL du chapitre 12.....					44,000

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1918.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	En plus. francs.	En moins. francs.	
CHAPITRE 13.					
TRANSPORT DES DÉTENUÉS ET DES LIBÉRÉS.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Frais de transport.....	270,000	215,000	55,000		CHAPITRE 13. TRANSPORT DES DÉTENUÉS ET DES LIBÉRÉS. ARTICLE 1 ^{er} . — <i>Frais de transport.</i> Transports par voitures cellulaires (frais de locomotion, nourriture des détenus, menues dépenses de route) 201,500 ^f Transports par voitures ordinaires sur les routes de terre ou par les chemins de fer et par bateaux à vapeur 50,000 Transfèrements pour la prison de Fresnes 18,500 } 270,000 ^f
ARTICLE 2. — Secours de route.....	15,000	15,000	"		
TOTAL du chapitre 13.....	285,000	230,000	55,000		ARTICLE 2. — <i>Secours de route.</i> Secours de route et moyens de transport aux condamnés libérés des maisons de correction départementales et aux forçats libérés 15,000 TOTAL du chapitre 13..... 285,000
CHAPITRE 14.					
TRAVAUX ORDINAIRES AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — SERVICES À L'ENTREPRISE.....					
	2,600	2,600	"		DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918. Augmentation de 55,000 francs prévue en raison de l'élévation du tarif des chemins de fer.
CHAPITRE 15.					
MOBILIER DES SERVICES PÉNITENTIAIRES. — SERVICES À L'ENTREPRISE.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Dépôt de forçats.....	500	500	"		CHAPITRE 14. TRAVAUX ORDINAIRES AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — SERVICES À L'ENTREPRISE. Dépôt de forçats..... 2,600 ^f TOTAL du chapitre 14..... 2,600
ARTICLE 2. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	8,250	8,250	"		
TOTAL du chapitre 15.....	8,750	8,750	"		CHAPITRE 15. MOBILIER DES SERVICES PÉNITENTIAIRES. — SERVICES À L'ENTREPRISE. ARTICLE 1 ^{er} . Dépôt de forçats..... 500 ^f ARTICLE 2. Maisons d'arrêt, de justice et de correction..... 8,250 TOTAL du chapitre 15..... 8,750

Suite des Développements, par chapitres, et par paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1918		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 17.					
EXPLOITATIONS AGRICOLES.					
ARTICLE UNIQUE.....	103,117	101,600	1,517		
CHAPITRE 18.					
CONSOMMATIONS EN NATURE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.					
ARTICLE 1 ^{er}	595,474 56	439,938	155,536 56		
ARTICLE 2.....	7,095 44	5,062	2,033 44		
TOTAL au chapitre 18.....	602,570 00	445,000	157,570 00		
CHAPITRE 17.					
EXPLOITATIONS AGRICOLES.					
Etablissements publics de jeunes détenus (Exploitations agricoles).....					86,317
Salaires du personnel libre.....					13,683
Majorsations de salaires.....					3,117
TOTAL du chapitre 17.....					103,117
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.					
Augmentation de 1,517 francs au titre des suppléments temporaires de salaires.					
CHAPITRE 18.					
CONSOMMATIONS EN NATURE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.					
ARTICLE 1 ^{er} .					
Colonie d'Aniane (Hérault).....					8,966 ^f 10 ^c
Colonie d'Auberive (Haute-Marne).....					44,181 81
Colonie de Belle-Ile (Morbihan).....					39,580 92
Colonie des Douaires (Eure).....					130,766 83
Colonie correctionnelle d'Eysses (Lot-et-Garonne).....					16,787 29
Colonie correctionnelle de Gaillon (Eure) occupée par l'Autorité militaire.....					"
Colonie de Saint-Bernard (Nord) [pays envahi].....					"
École de réforme de Saint-Hilaire (Vienne).....					114,228 42
Colonie de Saint-Maurice (Loir-et-Cher).....					87,156 65
Colonie du Val-d'Yèvre (Cher).....					153,806 54
					595,474 ^f 56 ^c
					602,570
ARTICLE 2.					
École de préservation de Cadillac (Gironde).....					2,573 39
École de préservation de Clermont (Oise).....					79 80
École de préservation de Doullens (Somme).....					4,441 73
					7,095 44
TOTAL du chapitre 18.....					602,570
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1918.					
Augmentation de 157,570 francs.					
Les prévisions inscrites au chapitre 18 sont égales aux dépenses constatées pour 1917.					

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 19.					
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales et dépôt de forçats.....	2,600	2,600	"		
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	6,800	6,800	"		
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus.....	30,300	30,300	"		
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.....	10,300	10,300	"		
TOTAL du chapitre 19.....	50,000	50,000	"		
					NATURE DES DÉPENSES.
CHAPITRE 19.					
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales et Dépôt de forçats.					
					MONTANT total de la dépense.
					francs.
					CHAPITRE 19.
					DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.
					ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales et Dépôt de forçats.
					Ports et affranchissements de lettres et paquets.....
					Achat de publications diverses.....
					Primes pour capture d'évadés.....
					Fournitures de bureaux et d'école.....
					1,500 ^f 00 ^e
					400 00
					400 00
					300 00
					1,500 00
					2,600
					ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.
					Ports et affranchissements de lettres et paquets.....
					Achat de publications diverses.....
					Primes pour capture d'évadés.....
					Fournitures de bureaux et d'école.....
					1,500 ^f 00 ^e
					400 00
					300 00
					4,600 00
					6,800
					ART. 3. — Établissements publics de jeunes détenus.
					Ports et affranchissements de lettres et paquets.....
					Achat de publications diverses.....
					Primes pour capture d'évadés.....
					Fournitures de bureaux et d'école.....
					Gratifications et livrets de caisse d'épargne aux pupilles des colonies publiques et privées.....
					1,200 ^f 00 ^e
					500 00
					2,000 00
					3,600 00
					23,000 00
					30,300
					ARTICLE 4. — Dépenses diverses.
					Dépenses de traduction.....
					Honoraires d'avocats.....
					Médailles pénitentiaires.....
					Dépenses pour le conseil supérieur des prisons.....
					Missions diverses.....
					Commission pénitentiaire internationale.....
					Fournitures anthropométriques.....
					2,000 ^f 00 ^e
					1,500 00
					1,000 00
					1,000 00
					1,500 00
					1,800 00
					1,500 00
					10,300
					TOTAL du chapitre 19.....
					50,000

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919.		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.	en plus.	en moins.		
CHAPITRE 20.						
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS DE PATRONAGE.						
ARTICLE 1 ^{er}	60,000	60,000	#		CHAPITRE 20.	
ARTICLE 2.....	15,000	15,000	#		SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS DE PATRONAGE.	
					ARTICLE PREMIER.	
					Subventions aux sociétés, œuvres et institutions de patronage se rattachant aux divers services de l'administration pénitentiaire. (Établissements de longues peines, prisons pour courtes peines, maisons d'éducation pénitentiaire.).....	60,000
TOTAL du chapitre 20.....	75,000	75,000	#		ARTICLE 2.	
					Subventions et allocations aux sociétés, œuvres et institutions intéressant le patronage des personnes mises en état de libération conditionnelle. (Application de la loi du 14 août 1885.).....	15,000
CHAPITRE 21.						75,000
ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE.						
ARTICLE UNIQUE.....	1,000	1,000	#		TOTAL du chapitre 20.....	
CHAPITRE 22.						
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893 ET ENTRETIEN DES PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT.						
ARTICLE UNIQUE.....	10,000	10,000	#		CHAPITRE 21.	1,000
					ACQUISITIONS ET CONSTRUCTION POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE.....	
CHAPITRE 23.						
FRAIS D'IMPRESSIONS DIVERSES.						
ARTICLE UNIQUE.....	7,000	7,000	#		CHAPITRE 22.	10,000
					PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893 ET ENTRETIEN DES PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT.....	
CHAPITRE 23.						
					FRAIS D'IMPRESSIONS DIVERSES.....	7,000

Suite des *Développements, par chapitres, et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919	en plus.	OBSERVATIONS.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. francs.			NATURES DE DÉPENSES.	MONTANT TOTAL de la dépense.
<p>CHAPITRE 24.</p> <p>SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.</p> <p>ARTICLE UNIQUE.....</p>	15,000	15,000	"		<p>CHAPITRE 24.</p> <p>SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.....</p>	15,000 ^f
<p>CHAPITRE 25.</p> <p>ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS TEMPORAIRES POUR CHARGES DE FAMILLE.</p> <p>ARTICLE UNIQUE.....</p>	542,280	542,280	"		<p>CHAPITRE 25.</p> <p>ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS TEMPORAIRES POUR CHARGES DE FAMILLE.....</p>	542,280 ^f
<p>CHAPITRE 26.</p> <p>EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.</p> <p>ARTICLE UNIQUE.....</p>	Mémoire.	Mémoire.	"		<p>CHAPITRE 26.</p> <p>EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.....</p>	Mémoire.
<p>CHAPITRE 27.</p> <p>DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.</p> <p>ARTICLE UNIQUE.....</p>	Mémoire.	Mémoire.	"		<p>CHAPITRE 27.</p> <p>DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.....</p>	Mémoire.
<p>CHAPITRE 28.</p> <p>DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.</p> <p>ARTICLE UNIQUE.....</p>	Mémoire.	Mémoire.	"		<p>CHAPITRE 28.</p> <p>DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.....</p>	Mémoire.

Suite et fin des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1919. <small>francs.</small>	ACCORDÉS pour l'exercice 1918. <small>francs.</small>	en plus. <small>francs.</small>	en moins. <small>francs.</small>	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT TOTAL de la dépense. <small>fr. c.</small>
CHAPITRE 29.						
REBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS.						
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et correction (régie).....	546,800	546,800	#			
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats (entreprise).....	32,700	32,700	#			
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus (régie).....	20,500	20,500	#			
TOTAL du chapitre 29.....	600,000	600,000	#			
CHAPITRE 29.						
REBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS.						
ARTICLE PREMIER.						
Maisons centrales de force et de correction (régie).....						
ARTICLE 2.						
Dépôt de forçats (entreprise).....						
ARTICLE 3.						
Établissements publics de jeunes détenus (régie).....						
TOTAL du chapitre 29.....						600,000 00

PÉCULE des détenus.	PORTION du produit du travail concédée aux entrepreneurs. ou confectionnaires.	
	fr.	c.
506,400 00	40,400 00	
21,500 00	11,200 00	
20,500 00	#	
548,400 00	51,600 00	

ANNEXES.

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1894
ET ENTRETIEN DES PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT.

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION TOTALE des dépenses.	MONTANT DES SUBVENTIONS à la charge de l'État.	CRÉDITS DEMANDÉS pour l'exercice 1919.	CRÉDITS ACCORDÉS pour l'exercice 1918.	DIFFÉRENCE		OBSERVATIONS.
					EN PLUS.	EN MOINS.	
CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE PRISONS CELLULAIRES.....	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.	"	"	L'exécution des programmes est suspendue pendant la durée des hostilités.
ENTRETIEN DE SEPT PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT							
Avignon.....							
Caen.....							
La Roche-sur-Yon.....							
Lisieux.....	10,000 ^f	"	10,000 ^f	10,000 ^f	"	"	
Issoudun.....							
Poitiers.....							
Évreux.....							
TOTAUX.....			10,000 ^f	10,000	"	"	

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION des DÉPENSES.	CRÉDITS		CRÉDITS ALLOUÉS pour l'exercice 1918.	OBSERVATIONS.
		RESTANT à ouvrir en janvier 1919.	DEMANDÉS pour l'exercice 1919.		
Aménagement de cellules de nuit et travaux divers de construction relatifs à l'hygiène et à la salubrité des maisons centrales					
Construction et aménagement de quartiers cellulaires dans les établissements pénitentiaires autres que les prisons départementales	1,000 ^f	1,000 ^f	1,000 ^f	1,000 ^f	
Travaux d'amélioration dans les colonies publiques de jeunes détenus					
TOTAUX	1,000	1,000	1,000	1,000	

RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL

GESTION INDUSTRIELLE DE 1917

ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES INDUSTRIES.	RECETTES		RECETTES		TOTAL		DÉPENSES		DÉPENSES		TOTAL		EXCÉDENTS		OBSERVATIONS.
		RÉELLES.		D'ORDRE.		DES RECETTES.		RÉELLES.		D'ORDRE.		DES DÉPENSES.		DE RECETTES.		
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
I. MAISONS CENTRALES.																
	Tissage mécanique.....	"		4 75		4 75		2,169 00						2,169 00		
	Bois de brosses.....	12,053 20		145,769 59		157,822 79		105,217 13		13,126 96				118,344 89		
Clairvaux (Aube).....	Semelles de galoches, et objets de campement.....	149,709 00		"		149,709 00		70,666 71						79,042 29		
	Tailleurs et cordonniers.....	5,376 68		124,341 54		129,718 22		118,800 17		17,632 35				136,432 85		
	Fabrications diverses.....	"		631 40		631 40		1,152 28		6 00				1,152 28		
	Effets de lingerie.....	132 65		210,420 50		210,553 15		16,386 10		119,836 10				136,225 38		
Montpellier (Hérault).....	Uniformes de surveillants.....	456 90		29,061 38		29,518 28		22,099 08						7,419 20		
	Équipements militaires.....	46,307 60		"		46,307 60		5,269 05						41,038 55		
	Tissage.....	188,280 50		353,017 46		541,297 96		554,711 93		22,365 93				577,083 71		
Fontevault (Maine-et-Loire).....	Tailleurs.....	8,417 75		83,033 75		91,451 50		9,500 64		8,162 64				17,692 85		
	Sabotiers.....	45 40		3,000 33		3,045 73		1,350 83		1,503 83				2,755 75		
Thouars (Deux-Sèvres).....	Sabots.....	2,159 60		4,008 00		6,167 60		2,430 90		1,787 90				4,217 91		
	Imprimerie.....	179,786 70		147,865 56		327,652 26		282,357 78		38,833 78				321,171 40		
	Effets d'uniforme (Tailleurs).....	97,032 52		185,747 79		282,780 31		260,113 32		25,964 32				286,089 73		
Melun (Seine-et-Marne).....	Cordonnerie, Bourrellerie.....	226,640 30		133,457 05		360,097 35		308,600 88		26,659 88				335,354 88		
	Brosserie et tapis de jonc.....	78,753 84		59,135 09		137,888 93		102,972 79		6,733 79				109,706 53		
	Mobiliers et objets divers.....	3,085 70		6,630 32		9,716 02		10,662 33		1,742 33				12,407 56		
	Brosseries militaires.....	1,940,420 25		522 20		1,940,942 45		1,520,072 85		257,861 85				1,777,933 97		
Poissy (Seine-et-Oise).....	Tailleurs.....	127,933 92		29,260 40		157,194 32		148,000 32		8,068 32				156,670 51		
	Saboterie.....	480 70		5,272 30		5,753 00		5,500 60		483 60				5,725 46		
TOTAUX.....		3,067,073 21		1,521,179 41		4,588,252 62		3,548,300 58		350,769 58				4,099,169 50		

RECETTES.

1° Les recettes réelles ou en numéraire comprennent :

a) Les ventes de produits fabriqués ;
b) Les ventes de débris et résidus.

2° Les recettes d'ordre comprennent :

a) Le montant des cessions gratuites de matières premières ou de produits fabriqués.
b) Les plus-values d'inventaires.

DÉPENSES.

1° Les dépenses réelles ou en numéraire comprennent :

a) L'entretien des bâtiments ;
b) L'achat et l'entretien des machines, de l'outillage et du mobilier ;
c) Le salaire des contremaîtres ;
d) L'achat des matières premières ;
e) Les dépenses diverses.]

2° Les dépenses d'ordre comprennent :

a) La valeur des cessions effectuées par d'autres établissements ;
b) La part revenant à l'État sur le produit du travail des détenus et les moins-values d'inventaires.

